



Procès-verbal de la séance du 11 avril 2019

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 11 avril à 20h10 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice.

Secrétaires de séance : Mme Monique FRIED, Mme Catherine BARDEAU.

Il est décidé de ne pas laisser la parole au public en fin de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

1. Adoption du Compte Administratif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du compte administratif 2018, après en avoir délibéré et **à la majorité** (*par 13 voix pour, 1 contre, 4 abstentions et en l'absence de Monsieur Le Maire qui ne prend pas part à la délibération*), **approuve le compte administratif 2018** qui fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement = 1 208 355,28 €
- Recettes de Fonctionnement = 1 495 480,07 €
- Résultat de l'exercice 2018 + 287 124,69 €
- S'y ajoute le résultat de l'exercice 2017 : + 473 750,46 € (*dont 65 573,00 € ont été affectés en 2018 au compte 1068 en section d'Investissement*).
- ⇒ **Soit un résultat de clôture au 31/12/2018 de :**
695 302,15 € en section de Fonctionnement.

- Dépenses d'Investissement = 170 674,40 €
- Recettes d'Investissement = 122 939,63 €
- Soit un déficit d'Investissement de : - 47 734,77 €
- S'y ajoute le déficit de 2017 : - 75 919,55 €
- ⇒ **Soit un résultat de clôture au 31/12/2018 de :**
- 123 654,32 € en section d'Investissement.

2. Adoption du Compte de Gestion 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du compte de gestion 2018, après en avoir délibéré et **à la majorité** (*par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions*), **prend acte des résultats suivants** :

Section de Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : + 287 124,69 €
- Affectation au compte 1068 en 2018 : 65 573,00 €
- + le résultat de N-1 : + 473 750,46 €
- Donc un résultat à la clôture de l'exercice de **695 302,15 €**

Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice : - 47 734,77 €

+ le résultat de N-1 : - 75 919,55 €

Donc un résultat à la clôture de l'exercice de - **123 654,32 €**

3. Adoption du Compte Administratif 2018 du service Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du compte administratif 2018 du service de l'Assainissement, après en avoir délibéré et **à la majorité**, (par 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions et en l'absence de Monsieur Le Maire qui ne prend pas part à la délibération), **approuve le compte administratif 2018** qui fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement = 79 306,46 €

- Recettes de Fonctionnement = 100 966,39 €

Soit un excédent de Fonctionnement de : 21 659,93 €

auquel s'ajoute l'excédent de 2017 : 54 887,07 €

⇒ **Soit un résultat de clôture au 31/12/2018 de 76 547,00 € en section de Fonctionnement.**

- Dépenses d'Investissement = 25 803,28 €

- Recettes d'Investissement = 51 918,71 €

Soit un excédent d'Investissement de : 26 115,43 €

auquel s'ajoute l'excédent de 2017 : 64 219,26 €

⇒ **Soit un résultat de clôture au 31/12/2018 de 90 334,69 € en section d'Investissement.**

4. Adoption du Compte de Gestion 2018 du service Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du compte de gestion 2018 du service de l'Assainissement, après en avoir délibéré et **à la majorité** (par 15 voix pour et 4 abstentions), **prend acte des résultats suivants :**

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 21 659,93 €

+ le résultat de N-1 : + 54 887,07 €

Donc un résultat à la clôture de l'exercice de **76 547,00 €**

Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice : + 26 115,43 €

+ le résultat de N-1 : + 64 219,26 €

Donc un résultat à la clôture de l'exercice de **90 334,69 €**

5. Affectation du Résultat 2018 de la Commune.

Après avoir adopté le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 de la Commune et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide **à la majorité** (par 17 voix pour et 2 abstentions) **d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au Budget 2019 de la Commune, comme suit :**

⇒ Inscription d'un montant de **54 258,37 €** au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé » au BP 2019 pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

⇒ Inscription d'un report de **641 043,78 €** au compte R002 « Excédent de Fonctionnement reporté » en section de Fonctionnement du BP 2019.

⇒ Inscription d'un report de **123 654,32 €** au compte D001 « Déficit d'Investissement reporté » en section d'Investissement du BP 2019.

6. Affectation du Résultat 2018 du service Assainissement.

Après avoir adopté le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 du service de l'Assainissement et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide **à la majorité** (*par 16 voix pour et 3 abstentions*) **d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au Budget 2019 du service de l'Assainissement, comme suit :**

⇒ Inscription d'un report de **76 547,00 €** au compte R002 « Excédent de Fonctionnement reporté » en section de Fonctionnement du BP 2019.

⇒ Inscription d'un report de **90 334,69 €** au compte R001 « Excédent d'Investissement reporté » en section d'Investissement du BP 2019.

7. Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 05 avril 2019, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal **adopte à la majorité** (*par 15 voix pour et 4 abstentions*) au niveau du chapitre, le Budget Primitif 2019 de la Commune comprenant la reprise des résultats de l'exercice 2018 et qui s'équilibre comme suit :

⇒ Section de Fonctionnement :
Dépenses : **1 995 165,37 €**

Recettes : **1 995 165,37 €**

⇒ Section d'Investissement :
Dépenses : **839 481,84 €**

Recettes : **839 481,84 €**

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Travaux d'aménagement du local dit « Le Fruitier » ;
- Travaux d'agrandissement de la cuisine de Saint-Martin ;
- Acquisition d'une balayeuse hydraulique ;
- Travaux d'aménagement d'un local pour le service Technique.

8. Adoption du Budget Primitif 2019 du service Assainissement.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 05 avril 2019, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal **adopte à la majorité** (*par 15 voix pour et 4 abstentions*) au niveau du chapitre, le Budget Primitif 2019 du service de l'Assainissement comprenant la reprise des résultats de l'exercice 2018 et qui s'équilibre comme suit :

⇒ Section de Fonctionnement :
Dépenses : **136 076,43 €**

Recettes : **136 076,43 €**

⇒ Section d'Investissement :
Dépenses : **149 604,69 €**

Recettes : **149 604,69 €**

9. Fixation des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2019.

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Finances Publiques réunie le 15 mars 2019 ;
Considérant que le Budget 2019 de la Commune est équilibré sans augmentation des taux ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 05 avril 2019 ;
Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2018.

Le Conseil Municipal après délibération, décide **à l'unanimité de reconduire pour l'année 2019 les taux comme suit :**

- ⇒ Taxe d'Habitation : 23,38 %
- ⇒ Taxe Foncière (bâti) : 22,27 %
- ⇒ Taxe Foncière (non bâti) : 43,86 %

10. Vote des subventions communales pour 2019.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances réunie le 05 avril 2019 ;
Vu les demandes de subventions formulées par différentes associations communales ;
Vu la présentation faite par Madame Monique FRIED, 1^{ère} Adjointe et sur proposition de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal après délibération, **décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :**

- **à l'unanimité**
 - Amicale des pompiers : 500,00 € ;
 - Coopérative de l'école : 300,00 € ;
 - Club des aînés : 1 500,00 € ;
 - Le souvenir Français : 70,00 € ;
 - Les Elfes de l'Oreuse : 800,00 € ;
 - Tennis club de Thorigny : 300,00 € ;
- **à la majorité** (par 18 voix pour et 1 contre)
 - Association des cadets du Bouquet : 1 750,00 € ;

Soit un total de : 5 500,00 € et une « réserve » de 280,00 € ;

Le Conseil Municipal décide d'inscrire un crédit de 5 500 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du BP 2019.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de lever la séance à 21h30.

Fait à Thorigny sur Oreuse, le 15 avril 2019.

Le Maire,

Pierrick BARDEAU

The image shows a blue ink signature of Pierrick Bardeau over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE THORIGNY-SUR-OREUSE' and 'YONNE' around a central emblem.

Monique FRIED	Jean-Michel CHARLOT	Catherine BARDEAU	François CERCLAES
Claude CHAUVOT	Françoise GUILLERM	Françoise CHARLOT	Jean-Marc SEETEN
Fabienne GOSSELIN	Philippe ODOT	Olivier GOSSELIN	Christelle CERCLAES
Adeline COLETTE	Thierry PESQUET	Julie AUBERT	Sylvie FOROPON
Sabrina MAHTAL	Dino GONCALVES		